Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps





La Communauté de Communes

de la Vallée d'Aulps

Comprendre son fonctionnement

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes. Ce regroupement a pour but de créer un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

A la différence de la commune qui a une clause générale de compétence lui permettant d'intervenir dans tous les domaines de la vie communale, la communauté de communes ne peut agir que dans le cadre des **compétences** que lui transfèrent ses communes membres. **Elle agit alors en lieu et place de celles-ci.**

Une communauté de communes doit exercer des groupes de compétences **obligatoires et optionnelles** définies par la loi du 6 février 1992. Elle peut également exercer des compétences dites "**facultatives**" que les communes ont choisi de lui transférer en plus de celles fixées par la loi.

Contrairement à d'autres formes d'intercommunalité (SIVOM,...), les communes membres ne peuvent pas choisir "à la carte" les compétences qu'elles délèguent à la communauté de communes : elles doivent donc adhérer à la totalité des compétences qui sont définies par le conseil communautaire.

Administration

La Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps (CCVA) est administrée par un conseil communautaire composé de membres élus par les conseils municipaux de ses 9 communes. Le nombre de délégués par commune est proportionnel à la population de celle-ci rapportée à la population totale des 9 communes. Ainsi, le conseil de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps est composé de 18 délégués titulaires et de 9 délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement des titulaires.

Le conseil communautaire élit le président, les membres du bureau communautaire (la Présidente et les 5 Viceprésidents) et des commissions thématiques. Il fixe les politiques à mettre en oeuvre et vote le budget. Il se réunit régulièrement en séances publiques auxquelles chaque citoyen peut assister.

Ressources

La communauté de communes est un EPCI à fiscalité propre, ce qui veut dire que la part de ses ressources qui vient de l'impôt est prélevée directement auprès du contribuable. C'est pourquoi ses habitants ont une ligne "communauté de communes" sur leur feuille d'imposition pour les 3 taxes (habitation, impôts fonciers bâti et non bâti) : c'est la fiscalité directe additionnelle.

Ce n'est pas un impôt en plus puisque le transfert de compétences d'une commune vers une communauté de communes s'accompagne d'un transfert de charges ET de recettes. Cette part de l'impôt intercommunal vient donc en déduction de l'impôt communal.

En plus du produit de la fiscalité directe additionnelle, les autres ressources de la communauté de communes sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement et les autres concours financiers de l'Etat,
- Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département,
- Les produits, taxes et redevances correspondant aux services assurés,
- Le produit des emprunts, dons et legs,
- Le revenu des biens, meubles et immeubles.



2011, une année pour réfléchir à une nouvelle intercommunalité

Que cette année qui débute permette à notre vallée de rester encore pour longtemps un lieu où il fait bon vivre, dans un environnement préservé et avec une économie dynamique.

Bien sûr, tout ce que l'on peut souhaiter de mieux pour notre vallée ne se réalise pas au gré du hasard. C'est notre rôle à nous, élus, de travailler ensemble pour que le cadre de vie de nos administrés soit le plus agréable possible, que la sécurité et l'emploi soient assurés.

Dans les deux années à venir, l'organisation de notre territoire va subir quelques modifications. En effet, d'ici 2013, suite à la réforme des collectivités locales, chaque commune devra faire partie d'une intercommunalité.

Cette nouvelle donne va peu changer notre façon de fonctionner dans la vallée : existant depuis 1995, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps est la plus ancienne du département et a déjà acquis une certaine maîtrise du travail en intercommunalité.

Mais dans un avenir proche, ces neuf villages qui forment aujourd'hui notre communauté de communes devront élargir leur périmètre à d'autres communes voisines contraintes de s'aligner sur cette réforme. Quelles décisions vont alors prendre les élus de Morzine ? Et ceux des Gets ? La question se pose aussi pour d'autres communes comme celles de la Vallée du Brevon qui pourraient avoir des raisons de nous rejoindre. Les deux municipalités de Morzine et des Gets mènent actuellement une étude conjointe qui leur permettra de choisir le périmètre du territoire qu'ils devront intégrer.

S'ils venaient à nous rejoindre, c'est ensemble qu'il faudra travailler pour une intercommunalité forte où chaque commune trouvera sa place.

Nous devrons alors concentrer nos efforts sur les services à la personne, autrement dit sur tous les services que nous devrons apporter dans les années à venir à l'ensemble de la population habitant la vallée, du plus jeune au plus âgé. Cela comprend entre autres les services de transports, de santé, de formation, de logements, de prise en charge de la petite enfance et de la personne handicapée ou âgée. C'est par l'amélioration de ces compétences que notre vallée restera un lieu où il fait bon vivre pour l'ensemble de ses habitants. Nous en sommes convaincus et nous nous sommes déjà attelés à cette tâche comme vous pourrez le lire dans les pages de ce journal dans lequel nous avons souhaité présenter le travail d'ores et déjà entrepris. Ainsi, vous verrez que les activités de la CCVA sont multiples : ce document devrait vous apporter une meilleure vision de son fonctionnement, tant par la représentation des élus que par le personnel mis en place pour répondre aux différentes compétences qu'ont déléquées les communes à la CCVA.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce journal d'information qui, je l'espère, apportera de nombreuses réponses à vos interrogations. L'ensemble des élus de la CCVA est à l'écoute de vos éventuelles suggestions : n'hésitez pas à les interroger sur nos actions et nos projets...
Pour finir, il me reste à vous présenter tous mes bons voeux pour cette nouvelle année.
Que 2011 vous apporte de la joie et du bonheur mais aussi la santé à vous, à vos familles et à vos amis.

Jacqueline Garin Présidente

Représentation

La CCVA est représentée dans divers organismes extérieurs par sa Présidente.

Parmi ces représentations, citons les exemples les plus importants :

- Le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) : 2ème Vice-présidente, en charge des politiques régionales dont le CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes).
- · L'Association des Maires de Haute-Savoie :
- membre du bureau,
- Vice-présidente de l'Arrondissement de Thonon, en charge de l'intercommunalité,
- Chablais Léman Développement (Agence économique du Chablais): membre du Conseil d'Administration.
- Le Réseau Empreinte 74 (réseau des sites "nature, environnement et patrimoine" de Haute Savoie) : membre du Conseil d'Administration.

Le projet de Géoparc porté par le SIAC

Un Géoparc européen est un territoire qui s'appuie sur un patrimoine géologique remarquable. De Thonon-les-Bains au col de Joux Plane, soit sur 50 km, le Chablais reflète l'histoire de la formation des Alpes: roches, structures, histoire glaciaire... C'est toute cette richesse naturelle que le SIAC souhaite faire découvrir et mettre en valeur par l'intermédiaire de la démarche de Géoparc et de géo-tourisme. Le SIAC a déposé une candidature auprès de l'UNESCO pour faire

Chablais à l'échelle réponse interviendra En vallée d'Aulps, 7 comme étapes sur la Gorges du Pont du Montriond, le belvéc Col de la Joux Verte,

reconnaître le patrimoine géologique du Chablais à l'échelle internationale. La réponse interviendra en automne 2011.

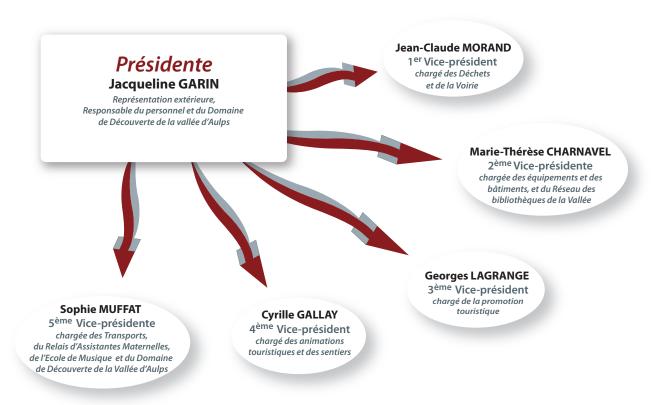
En vallée d'Aulps, 7 sites ont été retenus comme étapes sur la route géologique : les Gorges du Pont du Diable, le Lac de Montriond, le belvédère de Tréchauffé, le Col de la Joux Verte, le Rouleau de Bostan, la Vallée des Ardoisières et la tête du Vuargne (Col de Joux Plane).

Pour en savoir +: www.siac-chablais.fr

Présentation du

Conseil Communautaire

Un bureau composé de 7 membres (la Présidente, 5 Vice-présidents et 1 délégué : André Peersman) 27 délégués communautaires (18 titulaires et 9 suppléants) élus par chaque commune membre



LA FORCLAZ

Gilbert GALLAY Cyrille GALLAY Isabelle DEMESTE

LA VERNAZ

Jacqueline GARIN Yves HAUTEVILLE-LONGET Philippe LABAR

LA BAUME

Serge COFFY Frédéric POLLIEN Julie VULLIEZ

LE BIOT

Henri-Victor TOURNIER Nathalie MORAND Frédéric RENEVIER

MONTRIOND

Georges LAGRANGE André PEERSMAN Emile BRÉHIER

LA CÔTE D'ARBROZ

Sophie MUFFAT Marie-Thérèse BAUD Michel DUFOUR

ESSERT-ROMAND

Roger GAILLARD Gérard LANCON Guy GARNIER

SAINT JEAN D'AULPS

Marie-Thérèse CHARNAVEL Bernard GUILLAUME Jean COLLET

SEYTROUX

Jean-Claude MORAND Catherine BOINNARD Michel ROSSET

Présentation des

différents services



Direction

Stéphane PUGIN-BRON

Directeur (Direction des Services. Gestion du personnel. responsable des Opérations de Développement)

Services administratifs

Charles-Henri MONTET

Responsable financier et administratif (Administration / Marchés publics Budgets / Comptabilité)



Marie-Thérèse BAUD Secrétaire comptable



Services techniques

(Comptabilité et paie)

Lidwine GLEIZES

Chargée de mission Environnement (Déchets – Environnement Sentiers – Natura 2000)



Gilles CHARLIER

Conducteur de travaux (Relations avec les élus – Chantiers – Devis Plannings) Autre personnel:

- Services Voirie : 4 agents annuels et 2 saisonniers
- Services Déchets : 2 agents annuels
- Services Sentiers : 2 agents saisonniers
- Services Animation : 2 agents saisonniers



Transports &

Responsable des

de salles

gestion de salles

Béatrice TAVERNIER

Transports et location

(gymnase, salle culturelle,...)

Sylvette KOUNITZKY

Animatrice (mise à disposition par l'association La Rencontre)

Bibli'Aulps



Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Dominique LOUIS

Gestionnaire commercial

(Promotion – Gestion du site - Gestion du personnel).

Autre personnel: 1 responsable culturel,

1 animateur Guide du Patrimoine des Pays de Savoie

2 hôtesses d'accueil à l'année, 2 saisonniers en juillet et août

Relais d'Assistantes **Maternelles**

Mireille PLANCHAMP

Animatrice (animation du relais)





Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Les 16 groupes de compétences

La CCVA exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de chacun des groupes suivants.

Compétence n°1: Aménagement de l'espace (Schéma de COhérence Territoriale, Désenclavement

du Chablais,...)

Compétence n°2 : **Développement Économique** (Tourisme, Agriculture et Forêt, Zone artisanale,...)
Compétence n°3 : **Protection et mise en valeur de l'environnement** (Déchets, Eau et rivière, Natura

2000,...)

Compétence n°4: Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

(Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, Sentiers, Gestion des salles :

complexe sportif du Pré pour le foot, gymnase,...)

Compétence n°5 : Voirie communautaire Compétence n°6 : Politique du logement

Compétence n°7: Equipements publics (Gendarmerie, Trésorerie,...)

Compétence n°8: Mobilité et transports publics (Balad'Aulps Bus, Transports scolaires,

Transport à la demande,...)

Compétence n°9 : Aide à l'administration communale et intercommunale

Compétence n°10: Participation au financement du SDIS 74

Compétence n°11: Relais d'Assistantes Maternelles

Compétence n°12: Ecole de Musique Intercommunale de la Vallée d'Aulps

Compétence n°13 : Programme Leader (Géoparc du Chablais)

Compétence n°14: Subventions aux associations Compétence n°15: Réseau des bibliothèques

Compétence n°16: Maison de santé pluriprofessionnelle



L'Orchestre des Jeunes de la Vallée d'Aulps est financé par la CCVA dans le cadre de la Compétence n°12 : Ecole de Musique Intercommunale de la Vallée d'Aulps

11 commissions

- Commission d'Appel d'Offres (Présidente : Jacqueline GARIN)
- Commission Equipements (Présidente : Marie-Thérèse CHARNAVEL)
- Commission Voirie (Président : Jean-Claude MORAND)
- Commission Sentiers (Président : Cyrille GALLAY)
- Commission Déchets (Président : Jean-Claude MORAND)
- Commission Culture (Présidente : Jacqueline GARIN)
- Commission Réseau Bibli'Aulps (Présidente : Marie-Thérèse CHARNAVEL)
- Commission Relais d'Assistantes Maternelles (Présidente : Sophie MUFFAT)
- Commission Football (Présidente : Marie-Thérèse CHARNAVEL)
- Commission Communication (Président : Philippe LABAR)
- Commission Maison de santé (Présidente : Jacqueline GARIN)



Voici le budget réalisé pour l'année 2010 :

les élus ont souhaité une nouvelle fois maîtriser les dépenses et financer de nombreuses réalisations grâce aux subventions auxquelles la structure intercommunale peut prétendre.

L'année 2010 est particulièrement marquée par un investissement important dû au démarrage du chantier de la gendarmerie qui s'achèvera fin 2011.

Les 4 schémas ci-contre sont une présentation simplifiée du budget intercommunal. Cette présentation a seulement pour ambition de mettre en avant les grandes lignes des actions menées par la CCVA. L'exercice comptable 2010 révèle un résultat excédentaire de 600 800 €, excédent qui résulte notamment de dépenses prévues au budget mais non engagées sur 2010 (notamment pour la gendarmerie et la voirie). Le budget prévisionnel 2011 devrait être voté d'ici fin mars.

Taux des 4 taxes : une stabilité qui dure depuis 15 ans.

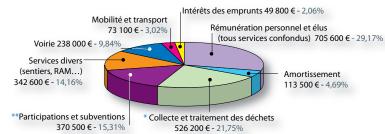
Depuis sa création le 1^{er} Janvier 1995, la CCVA n'a augmenté le taux de ses 4 taxes qu'à deux reprises :

- En 2005 : augmentation due à la participation au SIAC pour financer le contournement de Thonon (environ + 7%),
- En 2007 : augmentation due à la prise en charge d'une nouvelle compétence (la voirie), hausse qui, pour le contribuable, a été compensée par une baisse des taux des impôts communaux. En effet, le transfert d'une compétence s'accompagne nécessairement d'un transfert des dépenses ET des recettes relatives à l'exercice de cette nouvelle compétence.

NB: par souci de lisibilité et en raison du faible montant qu'elle représente dans les recettes des impôts (44 000 €), la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'apparaît pas dans ce graphique. Le tableau général des taux communaux et intercommunaux est consultable sur le site Internet : www.cc-valleedaulps.fr



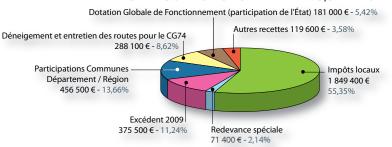
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2,419 M €



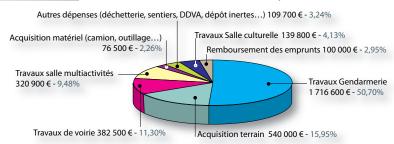
*Prestataires collecte (264 107.88 €) / STOC (169 045.44 €) / SIVOM VA (93 000 €)

**SDIS (pompiers): 204 905 € / SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais): 85 342 € / Trésorerie: 127 600 € / EMVA (Ecole de Musique): 30 000 € / OTVA: 36 400 €

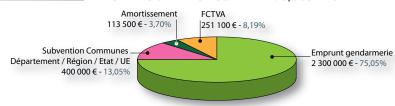
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3,341 M €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 3,386 M €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3,065 M €



Equipements culturels et sportifs

COMPETENCE N° 4
Equipements culturels et sportifs

Au cours de l'année 2010, la CCVA a mené la réalisation de deux projets au service des associations de la vallée.

La salle culturelle à Saint Jean d'Aulps

Situé dans l'ancien préau du Collège Henri Corbet, cet équipement comprend 2 petites salles de cours, une grande salle pour les concerts, auditions et répétitions (qui peut se séparer en deux grâce à un mur mobile garantissant une séparation phonique), un bureau pour l'Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps, des sanitaires, un local technique et un dépôt pour les instruments du Brass Band de Saint Jean d'Aulps.

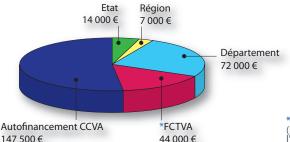
Livraison: Juin 2010.

Qui peut l'occuper ?

Elle est mise à disposition des associations culturelles pour des activités de spectacles vivants: Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps, Brass Band, Chœurs de la Vallée d'Aulps, Trad'Aulps Danses... Elle peut être mise ponctuellement à disposition des autres associations culturelles de la vallée.

(infos CCVA, Tél: 04 50 79 60 67)

Coût total : 284 500 €



*Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) correspond à la compensation par l'Etat aux collectivités locales d'une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Salle d'accueil multi-activités à Montriond

Située au dessus des vestiaires du terrain de foot à Montriond, cet équipement comprend une salle de réunion, un bureau, un bar, une réserve, des sanitaires, un local pour les ballons et un vestiaire supplémentaire.

Livraison: Février 2011.

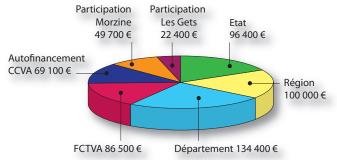
Qui peut l'occuper?

Cette salle est mise à disposition du Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps (football). La salle de réunion sera mise ponctuellement à disposition des autres associations sportives des 11 communes de la vallée.

(infos CCVA, Tél: 04 50 79 60 67)

Coût total : 558 500 €





COMPETENCE N° 7

Equipements public

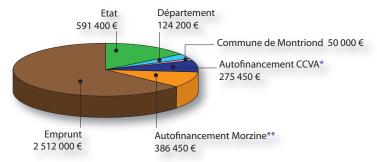
Gendarmerie de la Vallée d'Aulps

La CCVA a choisi de déléguer sa maîtrise d'ouvrage à Haute-Savoie Habitat pour la construction de la Gendarmerie qui rayonnera sur toute la vallée et qui remplacera les deux unités actuelles de Morzine et Saint Jean d'Aulps.

Située au Pré à Montriond, la Gendarmerie de la Vallée d'Aulps comprendra 4 bâtiments dont 2 qui abriteront 15 logements du studio au T5 pour le personnel permanent et 5 studios pour les renforts saisonniers. L'ensemble des locaux sera chauffé grâce à une chaufferie-bois avec un réseau de chaleur pour relier les différents bâtiments.

Date prévue de réception des travaux : fin 2011

Coût total: 3 939 500 €



* CCVA 275 450 € = Travaux : 235 450 € + Terrain : 40 000 €

^{**} Morzine 386 450 € = Travaux : 235 450 € + Logements renforts saisonniers : 151 000 €



Trésorerie de la Vallée d'Aulps

La commune de Saint Jean d'Aulps a entrepris la réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'aménager en trésorerie, les anciens locaux ne correspondant plus aux besoins actuels et aux normes d'accessibilité au public.

• Maître d'ouvrage : Saint Jean d'Aulps.

La CCVA participe au financement des travaux à hauteur de 50 % de leur montant, après déduction des subventions et loyers perçus par la commune de Saint Jean d'Aulps (part estimée à ce jour à 127 600 €). Les autres 50% sont à la charge de Morzine.





COMPETENCE N° 3

Protection et mise en valeur de l'environnement

La CCVA possède la compétence "déchets" depuis janvier 2005. Cette compétence a beaucoup évolué au fil des ans avec toujours l'objectif de rationaliser la collecte pour garantir le service tout en limitant les coûts pour l'usager.

Des points de regroupement

La collecte est réalisée en points de regroupement avec des bacs pour ordures ménagères, des conteneurs jaunes pour les multimatériaux recyclables et des conteneurs verts pour le verre. Ces points de regroupement ont été déterminés en concertation avec les élus municipaux. Le choix de points de regroupement se justifie par l'étendue du territoire et par les coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets qui ne cessent d'augmenter.

L'objectif est d'en limiter le nombre pour réduire le kilométrage des circuits de collecte et par là même l'impact de la gestion de ces déchets sur l'environnement et le coût de ce service.

Dans les mois à venir, des modifications interviendront donc pour diminuer ces points de regroupement.

Système de gestion informatisé des déchetteries

En 2010, la CCVA et le SIVOM de la Vallée d'Aulps ont mis en place un système de gestion informatisée des déchetteries

de La Vignette au Biot (gérée par la CCVA) et du Couard à Morzine (gérée par le SIVOM).

Pour accéder à la déchetterie une carte d'accès gratuite (par fover et par

Pour accéder à la déchetterie, une carte d'accès gratuite (par foyer et par entreprise) est désormais obligatoire pour les particuliers et pour les professionnels voulant déposer des déchets. A chaque passage, cette carte doit être présentée au gardien qui enregistre les déchets avant leur déchargement.

Pour les retardataires, les nouveaux habitants et les nouvelles entreprises, les fiches de réservation des cartes sont toujours disponibles dans les 9 mairies, à la CCVA, dans les déchetteries et sur le site Internet de la CCVA.

La demande de carte supplémentaire ou le remplacement d'une carte perdue ou cassée sera facturée 10 €.

Accès déchèterie Particuliers

Communauté de Communes de la vallée d'Aulps

Chef-lieu – 74 430 LE BIOT
Tél.: 04 50 72 91 83 - FAX: 04 50 72 14 59

La carte d'accès à la déchetterie est désormais obligatoire. Celleci est bleue pour les particuliers et rouge pour les professionnels.

Cas particulier: les usagers des communes de Montriond, de la Côte d'Arbroz et d'Essert-Romand ont la possibilité d'accéder à la déchetterie du Biot mais également à celle de Morzine. Les cartes d'accès sont alors délivrées par la CCVA.

PROJET 2011

Dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys

Ouvert en 1995, ce dépôt de matériaux inertes était menacé de saturation.

Compte tenu du manque d'emplacements disponibles dans la vallée pour traiter et stocker ce type de déchets, la commission a réfléchi à une adaptation du dépôt existant au recyclage des matériaux. Une DSP (Délégation de Service Public) est en cours pour désigner l'entreprise qui aura à charge pour les 10 prochaines années d'assurer l'accueil des déposants, le tri des matériaux et leur recyclage par chaulage, concassage ou criblage ainsi que la mise en décharge des déchets ultimes. Cette solution permettra donc de pérenniser l'exploitation du site.

Infos: Service Environnement,

Tél: 04 50 72 91 83

environnement@valleedaulps.com

La CCVA possède la compétence "voirie" depuis le 1er janvier 2007. Cette compétence a permis de mutualiser le personnel et les moyens techniques d'entretien et de création des routes de la vallée pour une meilleure praticabilité.

COMPETENCE N° 5

Voirie communautai

Cette compétence s'étend à l'aménagement et à l'entretien des voies communales revêtues existantes, de leurs dépendances (chaussées, fossés, talus, trottoirs, écoulement des eaux), des ouvrages d'art (ponts, murs), des ouvrages de protection des voies (grillages, barrières), des parcs de stationnement de surface, des places et des carrefours aménagés et de la signalétique verticale et horizontale. Ce service assure également le balayage des chaussées et l'acquisition de sel de déneigement.

Le déneigement des voies communales est de la compétence des communes, la CCVA n'intervient que pour le déneigement des voies départementales (le CD 902 sur le tronçon entre Thonon et le Tunnel des Tines) par le biais d'un marché public attribué pour 3 ans par le Conseil Général de la Haute-Savoie.



La réfection du Pont de Bellecombe a eu lieu cet automne 2010

Depuis l'acquisition de cette nouvelle compétence, la CCVA a entrepris la réfection de différents ponts dans la vallée: Pont de Sous Saint-Jean et Pont du Nez Blanc (Saint Jean d'Aulps 2009), Pont de Bellecombe (Saint Jean d'Aulps 2010) et Pont du Bout du Lac (Montriond 2010).

En projet, le Pont des Albertans (Montriond 2011).

En hiver, chaussez vos pneus neige!

Objectif: - 25 % de sel sur les routes et dans la nature!

Dès cet hiver, pour protéger l'environnement et éviter une consommation excessive de sel, le Conseil général de la Haute-Savoie s'est donné comme objectif de réduire de 25% les quantités de sel épandues sur la chaussée. Le déneigement s'effectuera désormais au moyen d'un raclage soigné, sans salage systématique. Le sel servira uniquement pour aider à retrouver rapidement une route normale après la fin de la chute de neige et pour lutter contre le verglas. En conséquence, roulez prudemment et équipez-vous de pneus neige!

Retirez dans votre mairie le fascicule édité par le Conseil général sur la circulation par temps de neige (répondeurs état des routes, distances de freinage, horaires de déneigement des routes départementales,...)

Etat des routes - répondeur téléphonique au 04 50 66 10 74. Site Internet : www.cg74.fr (rubrique routes).



Tourisme

COMPETENCE N° 2

Développement Économique

Créé en janvier 2006, l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps (OTVA) a permis de fédérer les 3 offices de tourisme existants à Montriond,

Saint Jean d'Aulps et Le Biot dans le but de professionnaliser la démarche touristique, la rendre plus cohérente
pour notre clientèle et permettre des économies d'échelle.

Cette structure touristique unique est un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) dirigé par un Comité de Direction qui a été désigné par le conseil de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps. Composé de 11 élus et de 10 socioprofessionnels, il est présidé par Georges LAGRANGE.

Pour être au plus proche des touristes, l'OTVA a conservé des bureaux d'accueil à Montriond et à Saint Jean d'Aulps ainsi qu'un point d'information au Jotty (La Vernaz) ouvert l'été.

Son budget

L'OTVA s'appuie sur un budget financé par la CCVA, Montriond, Saint Jean d'Aulps, Le Biot et par le SITHD (Syndicat Intercommunal Touristique de la Haute Dranse) qui regroupe les autres communes de la vallée. Ces participations sont complétées par la taxe de séjour, les subventions, notamment de la Région à travers le Contrat Station Moyenne Montagne, les cotisations des socioprofessionnels et les recettes des ventes de produits (affiches, gadgets, cartes touristiques,...).

Pour 2011, ce budget sera de 508 400 € ainsi composé :

DÉPENSES Investissement 5 000 € Frais de personnel Frais de fonctionnement = 285 000 € Actions touristiques*** bâtiments, téléphone, Internet, 166 100 € entretien,... ** Frais administratifs = gestion, fournitures, petit matériel.... administratifs** ***Actions touristiques = 26 400 € dépliants, promotion, Internet.... Frais de fonctionnement* 25 100 € RECETTES. Contrat Station Moyenne Montagne* Participations des 51 000 € socioprofessionnels Autres recettes** 22 600 € 19 000 € Contrat Station Moyenne Montagne = Taxe de séjour Financement Région Rhône-Alpes 65 000 € -

Participations des collectivités 350 800 €

Son personnel **L'OTVA** Un pôle accueil avec une équipe d'hôtesses est constitué de trois pôles pour assurer l'accueil touristique avec 2 postes permanents (Lucette Jordan et Aurélie Gauch), 1 saisonnière d'hiver (Coralie Pipereau) et 2 saisonnières d'été. Un pôle promotion Un pôle animation constitué de 3 personnes qui s'appuie sur 2 animatrices (Solène Ronco, Séverine Mudry (Sandra Gallay et Aurélia Jacquat). et Yvan Tisseyre).

Les missions de l'OTVA

Pour l'ensemble des 9 communes de la vallée d'Aulps, l'OTVA est chargé des missions suivantes

- L'accueil et l'information touristiques: ses bureaux ont reçu plus de 21 500 visiteurs en 2010.
- La promotion de la vallée à travers notamment la réalisation des brochures touristiques et la mise en place d'un plan de communication annuel,
- La commercialisation de produits touristiques dont des séjours tout compris en hiver depuis 2009 et le Multipass en été,
- L'organisation d'animations en soutien aux organismes communaux (Vivre à Saint Jean, la Meurianne Animation,...) ou intercommunaux (Val d'Aulps Animation et CCVA),
- La représentation de la vallée dans les différents organismes touristiques comme les Portes du Soleil dont l'évolution récente des statuts a donné plus de place aux offices de tourisme et aux communes. La Vallée d'Aulps fait désormais partie intégrante de cet organisme comme le montre la participation de la vallée au Multipass, à des opérations de promotion comme en novembre 2010 aux Automnales de Genève et aux Concerts Sauvages (avril 2011).

** Autres recettes =

ventes, commercialisation de produits,...

Tourisme

Un Contrat Station Durable

de Moyenne Montagne 2010-2014



Depuis le 1^{er} janvier 2011, la CCVA possède deux nouvelles compétences étendues par convention aux communes de Morzine et Les Gets.

Compétence Gymnase : pour les clubs et associations qui veulent réserver le gymnase, il convient de prendre contact avec Béatrice Tavernier au 04 50 79 60 67

Compétence Transports : il s'agit aussi bien des transports scolaires des élèves de la vallée (de la maternelle au Bac), que des transports touristiques comme le Balad'Aulps Bus et du projet de transport à la demande qui devrait être expérimenté pour 2012.

Précisons que le transfert de ces deux compétences s'inscrit dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège au 31 décembre 2010. Ce transfert n'entraîne bien évidemment aucun changement pour les usagers.

COMPETENCES 4 ET 8 Equipements culturels et sportifs – Mobilité et Transports publics

L'année 2010 a été marquée par le démarrage du Contrat Station Durable de Moyenne Montagne de la Vallée d'Aulps. Pour l'OTVA, ce contrat a permis d'adopter une nouvelle ligne de communication avec un nouveau logo et surtout de nouveaux dépliants basés sur le thème de l'imaginaire. Les premiers retours des salons et autres opérations promotionnelles montrent un réel intérêt des visiteurs pour ce concept qui interroge et attire alors que le nom même de la vallée reste encore peu connu. Le budget de la promotion a également été doublé grâce aux crédits régionaux ce qui a permis la mise en place d'un véritable plan de promotion avec notamment une opération sur la Belgique et surtout une intensification de la présence sur Internet (achat de bannières, modernisation du site qui accueille en moyenne 55 000 visiteurs chaque mois, actions de référencement,...). La nouvelle version du site www.valleedaulps.com a été mise en ligne le 1er décembre

Signature du contrat à l'Abbaye d'Aulps.

Le Président de la Région Rhône-Alpes, Jean-Jacques Queyranne, était le 20 septembre 2010 au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps pour signer avec Jacqueline Garin, Présidente de la CCVA, la convention qui lie les deux parties pour la mise en œuvre du Contrat Station Durable 2010-2014. Etaient également présents les conseillers régionaux Jean-Paul Moille et Sophie Dion, le député Marc Francina, le sénateur Jean-Claude Carle et les maires

de la vallée.

A la clé, 800 000 € d'aides régionales pour près de 2 M € d'actions qui visent à améliorer l'organisation touristique de la vallée d'Aulps, développer ses produits touristiques "4 saisons" ainsi que la qualité environnementale des 15 000 lits touristiques. Au programme aussi le renforcement de la politique des transports collectifs et des modes doux de déplacement.



Un document unique réunissant le Balad'Aulps Bus et les lignes communales est désormais disponible dans les Offices de Tourisme et bureaux d'accueil de la vallée.



2010.

Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

COMPETENCE N° 4

Equipements culturels et sportifs

Ouvert en juillet 2007, le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps vient d'achever sa 3ème année d'exploitation avec une progression significative de sa fréquentation.

Fréquentation 2010

Avec 11 136 visiteurs (hors manifestations) à mi-décembre, le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps a connu une hausse de fréquentation de 15% par rapport à 2009 et de 42% par rapport à 2008. La clientèle individuelle représente la majorité de ces visiteurs avec 55% de part contre 45% pour les groupes principalement constitués des classes en séjours dans les centres de vacances avec aussi des scolaires de tout le département, primaires et collégiens. Pour compléter ces données, il faut ajouter les 4 765 participants aux différentes manifestations de 2010 : la fête médiévale en août, les concerts et projections cinéma en plein-air qui portent à 15 901 le nombre de personnes qui sont venues sur le site de l'Abbaye d'Aulps cette année.

Qui sont les visiteurs?

Près d'un visiteur sur quatre fait une visite guidée ou utilise l'audio-guide mis en place par Arnaud Delerce, le responsable culturel. Depuis l'été 2010, le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps participe à l'opération Multipass des Portes du Soleil qui offre à tous les porteurs de cette carte une entrée gratuite (hors visite guidée). Durant la période de validité (mi-juin à mi-septembre), un tiers des visiteurs était détenteur du Multipass.

La billetterie représente 55% des recettes, la boutique 33% et la tisanerie 12%. Chaque visiteur dépense en moyenne 8,25 € (billetterie, boutique et tisanerie) sur le site et les acheteurs (1 visiteur sur 5) dépensent en moyenne 14,50 € à la boutique.

Le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps a encore un fort potentiel de clientèles à développer, notamment les groupes d'adultes et en particulier les seniors qui seront la cible prioritaire en 2011.

Avez-vous votre carte?

Rappelons qu'il existe une carte des Amis du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui donne droit toute l'année à l'entrée gratuite au domaine monastique, aux expositions temporaires et permanentes et à la tisanerie. Cette carte de membre permet également de recevoir *Le Rotulus* (bulletin trimestriel d'informations du DDVA) et d'être averti par mail de toutes les manifestations organisées sur le site (conférences, ciné à l'abbaye, concerts,...). La carte est nominative : elle coûte 9 € pour l'année.

Le budget

Le budget du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps est un budget annexe de la CCVA dont les crédits étaient de 110 500 euros HT pour 2010. Ce budget prend en charge la publicité, la promotion du site, les achats et les frais généraux. Les postes de salariés sont financés sur le budget général de la CCVA.



Le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps a obtenu le Prix Spécial du Jury aux trophées 2011 de l'Innovation du Tourisme attribué en novembre dernier par Rhône-Alpes Tourisme. "Le jury a ainsi tenu à distinguer ce site pour l'exemplarité de la mise en valeur de l'abbaye d'Aulps et pour ses offres touristiques et pédagogiques remarquables, destinées au plus large public. Il vient récompenser les élus et techniciens en charge du développement de ce site qui rayonne désormais bien au-delà des frontières départementales", a affirmé le président du jury Gérard Perrissin-Fabert, président de Rhône-Alpes Tourisme, en remettant ce prix spécial à Jacqueline Garin, présidente de la CCVA.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Suite à l'abandon du projet de reconversion de la MGEN, et face au constat de la nécessité d'un pôle santé dans la Vallée d'Aulps, les élus de la CCVA ont opté pour la réalisation d'un équipement ex-nihilo. Celui-ci a pris la forme d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), telle que décrit dans la Loi Bachelot.

COMPETENCES N° 16

Maison de santé pluriprofessionnell

Définir le projet

La première phase consiste à dimensionner le projet en fonction des besoins : quels services médicaux et paramédicaux y inclure ? Sur quelle surface pour chacun ? Quel mode de gestion et quelle participation pour assurer le fonctionnement ?

Cette première phase, actuellement en cours, a débuté en novembre 2010 par la visite de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Pont d'Ain puis par une concertation avec l'ensemble des professionnels de santé de la vallée afin d'établir un projet médical. Ce projet devra ensuite être validé par l'Agence Régionale de Santé pour bénéficier des aides financières prévues dans la loi. Le projet établi, il faudra alors choisir le site de construction de cette maison de santé en tenant compte de différents critères : un terrain disponible dans la vallée, à proximité d'une voie de circulation et d'arrêts de transports collectifs, à proximité d'un pôle de population permanente. En l'état actuel de la réflexion et si le projet médical est validé au cours du premier semestre 2011, la MSP de la Vallée d'Aulps pourrait voir le jour en 2013. Un maître d'œuvre sera d'ailleurs choisi par la CCVA en mars/avril 2011.

Une MSP, c'est quoi?

L'exercice pluridisciplinaire et regroupé de professionnels de santé est l'une des réponses proposées pour optimiser l'accès aux soins dans les zones sous-médicalisées. La maison de santé pluriprofessionnelle est la forme la plus aboutie et la mieux adaptée aux zones rurales car elle permet une pratique collective, autorisant les mutualisations. La loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires), autrement appelée Loi Bachelot, promulguée en juillet 2009, encadre et organise les MSP qui assurent, en fonction des besoins de la population, "des missions de service public" et tout d'abord un service de médecine de premiers recours toute l'année et à tous les habitants du territoire. La MSP n'est pas une maison de garde de nuit, ses horaires seront ceux des cabinets médicaux actuels. Pour les urgences de nuit, les usagers continueront d'avoir recours aux services d'urgence en composant le 15.

Dans le contexte de la Vallée d'Aulps, les élus espèrent que la MSP permettra d'attirer de nouveaux et jeunes médecins pour assurer la relève des praticiens actuels qui arrivent en fin de carrière.



Suite à l'expérience de l'hiver dernier, une solution pérenne a été trouvée pour accueillir décemment les saisonniers en camion.

En février 2010, les élus, responsables de la sécurité et de la salubrité publique, avaient décidé dans l'urgence d'ouvrir le camping municipal de la Baume (habituellement fermé en hiver) pour faire face à des situations de grande précarité de saisonniers ayant un emploi mais pas de logement décent. Cette première expérience a mis en évidence le besoin d'une solution pérenne et cet hiver, l'opération a été reconduite et améliorée. Grâce à une aide financière conséquente du Conseil Général et en partenariat avec les communes de Morzine et des Gets, le camping sera ouvert à ce public toute la saison (du 1er décembre au 30 avril). L'accès au camping est cependant limité aux seuls saisonniers possédant un contrat de travail et moyennant une participation de 80 € par mois et par emplacement qui leur donne droit à un approvisionnement en électricité et à l'utilisation du bloc sanitaire avec WC, douche et eau chaude.

Prévue initialement pour 15 emplacements, l'opération s'avère être un grand succès puisque en janvier 2011, 19 emplacements sont occupés soit une trentaine de saisonniers qui proviennent majoritairement d'employeurs des Gets et de Morzine mais aussi en plus faible nombre d'Avoriaz et des communes de la CCVA.

Réseau

des bibliothèques de la Vallée d'Aulps

COMPETENCE N° 11

Réseau des bibliothèques - Relais d'Assistantes Maternelles



Pourquoi un réseau?

Ce réseau né en 2005 fédère les bibliothèques des 11 communes de la Vallée (avec Morzine et les Gets). Chaque bibliothèque est gérée par des professionnelles ou des bénévoles formées par Savoie Biblio, la bibliothèque départementale. L'objectif est multiple :

- · Organiser des animations autour du livre,
- Mutualiser les ouvrages via un système d'échanges inter-bibliothèques.

 Depuis 2008, le réseau est géré par la CCVA et l'animation a été confiée à la bibliothèque du Vieux Pont de Morzine et à sa bibliothécaire, Sylvette Kounitzky. Son rôle est de coordonner l'ensemble des actions du réseau et de le développer.

Les animations 2010

Les séances Théatralire: lectures vivantes et théâtralisées proposées gratuitement à la fois au grand public et aux scolaires. Elles ont eu lieu sur les communes des Gets, Morzine, la Côte d'Arbroz, Seytroux, Montriond et Essert-Romand ainsi qu'à la MGEN et à l'EHPAD.

A Morzine, ont eu lieu:

- L'accueil d'un auteur, Yasmine Char dans le cadre de Lettres Frontières,
- Une soirée "alpage" avec l'AFP de la Vallée de La Manche,
- Une "promenade littéraire" avec l'intervention de Rémi Mogenet,
- Une conférence du CAUE et de Chantal Bourreau sur l'architecture et le patrimoine de Morzine.

Projet pour 2011

- Accueil d'un nouvel auteur dans le cadre de Lettres Frontières 2011 (Printemps 2011, lieu à définir).
- Une nouvelle programmation des animations Théatralire,
- Une conférence de Joseph Ticon sur l'Oncle Jacques, le prêtre réfractaire connu de toute la Vallée, est prévue à La Baume (Printemps 2011).

Parmi les préoccupations du Rés'Aulps, la visibilité des 11 bibliothèques dans chaque village car beaucoup d'habitants et de visiteurs ignorent encore leur existence. Un nouveau logo a été créé par l'agence Abaca pour fédérer et mieux identifier le réseau.

Contact : Siège à Morzine - Bibliothèque du Vieux Pont Tél : 04 50 75 93 58

Relais d'Assistantes Maternelles

Le RAM est une compétence de la CCVA qui s'exerce sur l'ensemble des communes de la vallée, y compris Morzine et Les Gets qui adhèrent à ce service par convention.

Ouvert aux parents et aux assistantes maternelles (AM), ce service gratuit informe sur l'ensemble des modes d'accueil du petit enfant (0 à 6 ans), sur les prestations versées par la caisse d'allocations familiales, les droits et obligations du parent-employeur ou de l'employé ainsi que sur les démarches à effectuer auprès de différents organismes (CAF, URSSAF, PMI). Le relais dispose d'une liste des assistantes maternelles agréées disponibles sur la vallée. Depuis 2002 et sa création, le service est géré par Mireille Planchamp. Entre départs et nouveaux agréments, les effectifs sont stables avec une moyenne de 45 AM (avec une pointe à 53 en 2006). Certains pouvant accueillir plusieurs enfants, la capacité d'accueil en 2010 était de 105 enfants.

Des ateliers pour tous

Lieu d'accueil et d'échanges, le RAM organise tous les mardis des séances d'activités gratuites, à tour de rôle dans les différentes communes de la vallée qui peuvent mettre une salle à disposition. Au programme : ateliers chants et danses, expression et création manuelles, ateliers de psychomotricité, pâte à sel, pâtisserie, jeux d'eau, éveil musical. Et les grands rendez-vous : visites d'une ferme, des bibliothèques, du musée de la musique mécanique avec des spectacles à Noël, le bal du nouvel an et Mardi-gras, kermesse...



Les ateliers hebdomadaires permettent aux enfants de se rencontrer et aux AM d'échanger entre elles

Avec l'Ehpad...

Depuis 6 ans, les enfants rencontrent leurs aînés à l'Ehpad à l'occasion des Rois et du partage de la galette (cette année : le 18 janvier 2011). Depuis un an, en collaboration avec l'animatrice de l'Ehpad, une rencontre a lieu chaque mois avec un petit groupe formé de 4 résidents âgés de 75 à 84 ans, des AM et de 8 à 15 enfants. Cette rencontre transgénérationnelle permet beaucoup d'échanges, d'entraide pour réaliser les activités (chants, bricolage, danses,..) et de complicité entre petits et grands.

Contact: Siège au Biot - Immeuble Saint Nicolas - Tél: 04 50 72 42 66